Assurance multirisques habitation et assistance

Document d'information sur le produit d'assurance
Compagnies :
Assurance multirisques habitation : Allianz Direct Versicherungs-AG succursale France (Luko) est une Société de droit étranger au capital de 819 200€ - SIREN : 953 811 338 - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise au contrôle de l'autorité fédérale de supervision financière, BaFin, numéro d'enregistrement: 5441. Identifiant Refassu : 11600008.
Opérant sous la marque Luko, Allianz Direct Versicherungs-AG/Succursale France distribue le produit d'assurance.

Assistance multirisques habitation : Opteven Assurances Société Anonyme au capital social de 5 335 715 € - Entreprise régie par le Code des assurances Immatriculée en France — Numéro d'agrément 4021184

Produit : Multirisques habitation et assistance

Police : COUVERTURE MINIMUM LÉGAL

IPID_HMIN_2504

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'Assurance multirisques habitation est destinée à protéger les résidences principales et secondaires à usage d'habitation contre les dommages aux biens ainsi que les frais et pertes subies. Ce produit inclut des prestations d'assistance en cas de sinistre au domicile.

Qu'est-ce qui est assuré ?

LES GARANTIES DE BASE :

Dommages à l'habitation et son contenu des suites de :

- ✔ Incendie et événements assimilés
- ✔ Événements climatiques
- ✔ Dégâts des eaux
- ✔ Catastrophes Naturelles et Catastrophes Technologiques
- ✔ Attentats et actes de terrorisme
- ✔ Frais et pertes (démolition, déblais, relogement…)

Responsabilité civile et défense-recours

- ✔ Vie privée, dans la limite de 10 000 000 € (disponible uniquement pour les Résidences principales).
- ✔ Responsabilité civile en cas d'incendie et/ou dégât des eaux ayant pris naissance dans votre logement et ayant occasionné des dommages à vos propriétaires, locataires ou voisins dans la limite de 10 000 000€
- ✔ Défense des intérêts de l'assuré suite à accident (dit aussi Défense pénale et recours suite à accident)

Assistance

- ✔ Hébergement d'urgence dans la limite de 7 nuits dans un hôtel 2 étoiles
- ✔ Frais de repas suite à un hébergement d'urgence à concurrence de 30 € TTC par bénéficiaire et par jour dans la limite de 120 € TTC par jour pour l'ensemble des bénéficiaires. Le remboursement est limité à sept (7) jours.
- ✔ Le stockage de vos bien meubles à concurrence de 500 € TTC

Pour les plafonds non mentionnés vous pouvez vous reporter au tableau des garanties contenu dans les Conditions Générales.

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- × Les bâtiments classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
- × Les locaux professionnels (sauf en cas de télétravail)
- × Les marchandises professionnelles
- × Les espèces, titres et valeurs.

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

PRINCIPALES EXCLUSIONS :

- ! Les dommages causés intentionnellement par l'assuré
- ! Les dommages causés par l'amiante, fibre d'amiante ou tout matériau comportant de l'amiante
- ! Les dommages ne présentant pas un caractère aléatoire ou fortuit
- ! Les dépenses effectuées pour prévenir un dommage
- ! La guerre civile ou étrangère
- ! Les dommages relevant d'une responsabilité professionnelle

LES PRINCIPALES RESTRICTIONS :

- ! En cas de dommages matériels causés à un tiers ou de dommages subis par ses biens, l'assuré conserve à sa charge une franchise dont le montant varie selon l'option choisie
- ! Réduction d'indemnité en cas de vol si les mesures de protection prévues au contrat ne sont pas appliquées
- ! Réduction d'indemnité en cas de dégâts des eaux ou de gel si les mesures de prévention prévues au contrat n'ont pas été mises en place

Allianz Direct Versicherungs-AG Succursale France est une Société de droit étranger au capital de 819 200 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 953 811 338.
Opérant sous la marque Luko, Allianz Direct Versicherungs-AG Succursale France distribue le produit d'assurance.

OPTEVEN Assurances, SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 5.335.715 € - 10 rue Olympe de Gouges, 69100 Villeurbanne – 379 954 886 RCS Lyon.
Entreprise d'assurance régies par le Code des assurances et soumises au contrôle de l'ACPR : 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 9

Où suis-je couvert(e) ?

Pour la garantie dommage aux biens :

✔ En France métropolitaine hors Corse et Monaco

Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie :

A la souscription du contrat

- Répondre exactement aux questions posées par l'assureur notamment dans le formulaire de déclaration du risque lui permettant d'apprécier les risques qu'il prend en charge,
- Fournir tous les documents justificatifs demandés par l'assureur,
- Régler la prime (ou fraction de prime) indiquée au contrat.

En cours de contrat

- Déclarer toute circonstance nouvelle ayant pour conséquence d'aggraver les risques pris en charge soit d'en créer de nouveaux,
- Faire réaliser les travaux nécessaires à la mise en sécurité du bien,
- Mettre en œuvre les moyens de protection et de prévention imposés par la loi ou le contrat d'assurance.

En cas de sinistre

- Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tout document utile à l'appréciation du sinistre,
- Informer des garanties éventuelles souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que tout remboursement que vous pourriez recevoir au titre d'un sinistre.

⇨ **Vous pouvez déclarer votre sinistre sur l'application Luko (disponible en téléchargement depuis l'Apple Store et Google Play)**

Quand et comment effectuer les paiements ?

Les primes sont payables d'avance pour une durée d'un an, à la date indiquée dans le contrat, auprès de l'assureur ou de son représentant.
Un paiement fractionné peut toutefois être accordé au choix.
Les paiements peuvent être effectués par carte bancaire ou mandat SEPA les deux premiers mois puis par prélèvement automatique.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le contrat prend effet à la date indiquée aux Conditions Particulières.
Il est conclu pour une durée d'un an et se renouvelle automatiquement d'année en année à sa date d'échéance principale sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et conditions fixés au contrat.

Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier votre contrat notamment via votre espace personnel, via notre application ou via notre site internet http://www.luko.eu/, dans les cas et conditions prévus au contrat. Vous pouvez notamment mettre fin à votre contrat :

- à la date d'échéance principale du contrat, en adressant une notification à l'assureur au moins deux mois avant cette date,
- en cas de modification de votre situation personnelle ou professionnelle,
- en cas de hausse de tarif à l'initiative de l'assureur.

Allianz Direct Versicherungs-AG Succursale France est une Société de droit étranger au capital de 819 200 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 953 811 338.
Opérant sous la marque Luko, Allianz Direct Versicherungs-AG Succursale France distribue le produit d'assurance.

OPTEVEN Assurances, SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 5.335.715 € - 10 rue Olympe de Gouges, 69100 Villeurbanne – 379 954 886 RCS Lyon.
Entreprise d'assurance régies par le Code des assurances et soumises au contrôle de l'ACPR : 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 9